

Hopfenweg 21 PF/CP 5775 CH-3001 Bern T 031 370 21 11 info@travailsuisse.ch www.travailsuisse.ch

Amélioration de la collaboration entre la formation des hautes écoles et la formation professionnelle

Considérée dans son ensemble, la Suisse dispose aujourd'hui d'un système de formation efficace et doté d'un bon fonctionnement. C'est en particulier le bon dosage entre la formation générale et la formation professionnelle qui constitue les atouts de ce système. Qui plus est, la communication et la collaboration entre ces deux mondes de la formation se sont améliorées de manière significative, au cours des dernières années. Selon Travail.Suisse, poursuivre de manière conséquente dans la direction prise jusque-là constitue un avantage indéniable.

Une collaboration plus étroite entre les deux mondes de la formation mentionnés se manifeste par différentes actions et événements :

- Le 1^{er} janvier 2013 est une date importante de la politique de formation. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et le Secrétariat d'Etat à la formation et à la recherche (SEFR) vont être réunis sous la bannière du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La «formation professionnelle» et la «formation des hautes écoles» font donc partie pour la première fois, d'un point de vue technique, de la même unité administrative et ce n'est pas tout. Au cours de l'année 2014, elles vont également occuper les mêmes locaux de la Einsteinstrasse (Rue Einstein) à Berne, ce qui augmente les opportunités pour une communication et une collaboration à la fois bonnes et simplifiées.
- La loi sur la formation professionnelle (LFPr) de 2002 a ouvert la voie à une recherche élargie dans la formation professionnelle pratiquée dans les hautes écoles¹. Les travaux de mise en place dans cette branche de la recherche ne sont pas encore terminés². Mais les résultats de la recherche contiennent différents éléments importants pour, par exemple, permettre d'apprécier correctement la valeur du dosage entre la formation générale et la formation professionnelle dans les processus décisionnels de la politique de formation.
- Pour la première fois, les groupes d'intérêts de la formation professionnelle et de la formation des hautes écoles ne se sont pas affrontés mais ont travaillé ensemble lors de la préparation du message pour la promotion de la formation, la recherche et l'innovation FRI 2017-2020. Cela a permis d'établir de manière claire et visible les priorités ainsi que les motivations des définitions de ces priorités pour les deux parties. Travail. Suisse espère désormais que, compte tenu de la forte réduction budgétaire imposée par le Conseil fédéral pour la période FRI, la collaboration ne va pas à nouveau s'inverser en une confrontation, mais que l'on assistera à un engagement commun pour trouver les financements nécessaires.
- Travail. Suisse apprécie fortement que la loi sur l'encouragement et la coordination dans le domaine des hautes écoles LEHE prévoit la participation de deux représentants ou représentantes des organisations d'employeurs et d'employés aux réunions de la Conférence des

¹ Cf. Loi sur la formation professionnelle, art. 4.

² Evaluation, Recherche dans la formation professionnelle SEFRI, 24 avril 2015, http://www.sbfi.admin.ch/berufsbildung/01528/index.html?lang=de&download=NHzLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1acy4Zn4Z2gzpn02Yuq2Z6gpJCEd4B9hGym162epYbg2c JjKbNoKSn6A--

hautes écoles. Cela permet aussi à des personnes ayant une voix consultative et n'évoluant pas seulement dans la formation des hautes écoles, mais étant fortement ancrées dans la formation professionnelle, de participer aux discussions de la Conférence sur la politique des hautes écoles.

Il existe toutefois des champs d'action où la communication et la collaboration entre les deux mondes de la formation doivent encore être améliorées :

- Un champ d'action important est constitué par le cadre national de qualification. Actuellement, le cadre de qualification des hautes écoles et celui de la formation professionnelle se trouvent face à face sans être reliés. Ils se sont constitués indépendamment l'un de l'autre. Il faut planifier ici les étapes de rencontre de ces deux cadres. L'objectif doit être, à moyen terme, de mettre en place un cadre commun de qualification.
- La formation professionnelle supérieure fait partie aussi bien de la formation professionnelle que du domaine tertiaire, auquel sont rattachées les hautes écoles. La formation professionnelle supérieure se trouve ainsi dans une sorte de domaine intermédiaire. Selon Travail.Suisse, le rapport entre la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles doit être défini de manière plus précise. Il ne s'agit pas là uniquement de questions d'admission aux hautes écoles des personnes ayant un diplôme de formation professionnelle supérieure, ni de questions de dénomination des titres, mais aussi du rôle, par exemple, des hautes écoles spécialisées dans le processus d'innovation pour résoudre les questions concernant le thème « Industrie 4.0 » ou du rapport entre la formation continue des hautes écoles et la formation professionnelle supérieure. Il y a suffisamment de sujets de discussion. A propos : Dans la formation professionnelle supérieure, il y a autant de réussite de diplômes par an que dans les hautes écoles.

Bruno Weber-Gobet, Responsable de la politique de formation, Travail.Suisse